

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : octobre à décembre

Nom du fournisseur	Type d'appareil	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de services mensuels
Telus	Téléphone cellulaire	0	0		
	Clé cellulaire	0	0		
	Point d'accès	0	0		
	Tablette	24	2		811,65 \$
	Téléphone intelligent	414	14	2 332,00 \$	15 900,24 \$

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.

Les coûts d'acquisition comprennent, pour chaque type d'appareil, le coût des équipements, les accessoires et les frais de mise en services pour les nouvelles lignes cellulaires.

Les coûts des services mensuels incluent, pour chaque type d'appareil, le montant total payé pendant le trimestre pour l'ensemble des forfaits cellulaires actifs, qu'ils soient mis en circulation ou en réserve. Pour le trimestre, les coûts inclus des frais d'itinérance de 73,02 \$.

Un appareil cellulaire peut posséder soit un forfait pour la voix, un forfait pour les données ou les deux forfaits simultanément.